

placé très-près de lui l'entendit et conçut des soupçons ; pour les éclaircir, il lui prit son chapeau, et y ayant trouvé la montre, il lui demanda par quel hasard il la plaçait dans un endroit aussi peu commode. Jérôme balbutia, se coupa dans ses réponses, et montra un tel embarras qu'on crut prudent de l'arrêter comme suspect de vol, et de l'envoyer à Rouen sous bonne escorte. Tout ce qu'il put obtenir fut la permission d'écrire à son père, et de charger quelqu'un de conduire le cheval et les autres objets qu'il venait d'acheter.

Cette sévérité dont on usait à son égard était commandée par les circonstances : depuis près d'un mois les environs étaient désolés par une bande de voleurs qui mettaient tout le pays à contribution avec une audace et une adresse inconcevables. Leurs mesures paraissaient toujours si bien prises, que l'opinion générale était qu'ils étaient secrètement avertis par de nombreux affidés dans les campagnes, et ce fut à cette dernière classe que l'on crut que Jérôme pouvait bien appartenir : car les recommandations qu'il invoquait, et les renseignements qu'il donnait sur son compte ne permirent pas de le regarder comme un voleur de profession ; on espéra obtenir de lui quelques aveux qui pourraient mettre sur les traces de ceux avec lesquels on le supposait en relation, et, malgré toutes ses protestations d'innocence, on l'avertit que, dès le soir même, il serait dirigé sur Rouen.

Vous jugez aisément quelle dut être la désolation de son père à la réception d'une nouvelle aussi fâcheuse ; quoiqu'il n'ait refusé de se rendre lui-même à la foire que par suite d'une indisposition qu'il ressentait en ce moment, cependant il oublia toute autre considération que celle du danger de son cher fils, et il se rendit à la hâte à Rouen auprès de lui. Je ne vous fatiguerai pas du récit de toutes les démarches et de toutes les dépenses qu'il fit pour parvenir à sa justification ; je vous dirai seulement que les informations que la justice fit prendre sur les lieux pour connaître la moralité de Jérôme, lui ayant représenté celui-ci comme extrêmement avide d'argent et peu délicat sur les moyens d'en gagner ; car cette affaire avait rappelé à la mémoire des paysans interrogés le souvenir des actions de sa jeunesse, ces circonstances rendirent son élargissement beaucoup plus long et plus contesté ; ce ne fut qu'après un grand mois d'enquêtes, d'interrogatoires, de vérifications et de confrontations, que son père, à force d'activité, eut enfin la joie de le voir sortir de prison.

Cette affaire, qui lui avait coûté plus de quinze cent francs d'argent déboursé, eut encore pour lui un autre résultat non moins fâcheux ; elle avait eu lieu au moment où sa présence était le plus nécessaire chez lui pour l'ensemencement de ses terres, dans les mois de mars et d'avril. Ses domestiques abandonnés à eux-mêmes n'en prirent qu'à leur aise : les terres ne reçurent pas avec autant de soin tous les apprêts nécessaires ; la semence fut ménagée, et la récolte, qui partout fut superbe cette année, rendit à peine chez lui le quart de ce qu'il avait le droit d'en attendre.

—Voilà une montre qui a coûté bien cher à Jérôme, dit ici un de nos compagnons de voyage : cependant ses mesures étaient prises avec bien de la prudence, et sans le contre-temps imprévu qu'il a éprouvé, il aurait fait une bonne affaire.

—Soyez persuadé, Monsieur, lui répondit l'ancien juge de paix, qu'au défaut de cette circonstance, quelque autre se serait présentée qui l'aurait également trahi : le ciel permet rarement que le crime reste impuni, et il semble même qu'il veuille nous donner une preuve irrécusable de son attention à le poursuivre dans tout ce qu'offrent, je dirais presque de miraculeux, les moyens qu'il emploie pour le confondre. J'ai été long-temps magistrat, et je ne finirais pas si je voulais vous détailler toutes les petites causes, en apparence bien légères, qui ont fait découvrir de grands crimes, bien cachés et souvent commis depuis bien long-temps : tantôt une parole indiscrète du coupable, tantôt une démarche inconsidérée de sa part, quelquefois un simple oubli, une simple distraction, souvent même trop de précautions pour éloigner de soi les soupçons, mille occasions enfin que la prudence humaine ne saurait prévoir et que la Providence divine ménage, mettent la justice sur les traces du criminel et assurent son châtiement. On dit de chacun d'eux : " Il a été pris parce qu'il a fait ou dit telle chose qui l'a fait reconnaître ; " et l'on s'imagine que s'il s'en était abstenu, il aurait pu échapper ; mais l'on ne fait pas attention que mille autres avant lui avaient été également découverts par mille circonstances différentes et dont celui-ci avait su se garantir. C'est dans cette grande diversité de causes que se montre précisément le doigt de Dieu, et c'est elle qui doit faire trembler tout homme capable de méditer l'exécution d'un crime.

—Je suis d'accord de ce que vous dites, reprit celui qui avait interrompu le juge de paix ; mais enfin l'acquisition que Jérôme faisait d'une montre, qu'il supposait avoir été volée, n'était pas un grand crime,

—Néanmoins c'en était un, puisqu'il encourageait des voleurs à continuer leur criminel métier : s'ils ne trouvaient personne pour acheter le fruit de leurs rapines, il se lasseraient bien vite d'entreprises qui seraient pour eux sans fruits, et qui ne les exposeraient pas moins à toute la vengeance des lois.

—Vous avez raison ; mais si Jérôme n'avait pas acheté la montre, un autre l'aurait achetée ; autant valait qu'il profitât de l'occasion pour lui-même.

—Je crois cependant que lorsqu'il était dans les prisons de Rouen il aurait autant aimé n'en avoir pas profité ; mais, indépendamment de cette considération, réfléchissez donc, Monsieur, qu'avec un tel raisonnement, il n'est pas de crimes qu'on ne puisse excuser. Si vous rencontriez un homme que des voleurs dévaliseraient, cherchiez-vous à prendre part à ses dépouilles, sous prétexte que ce que vous ne lui prendriez pas, les voleurs le lui prendraient ?

Comme notre homme ne répondit plus rien, le juge de paix continua ainsi l'histoire qu'il avait commencée.

Jérôme, furieux des pertes et des désagréments qu'il venait d'éprouver, loin de renoncer à ce trop grand amour du gain qui les lui avait valus, n'en ressentit qu'un plus violent désir de profiter de toutes les occasions qui pourraient lui en permettre un dédommagement ; mais conseillé par l'expérience, il résolut de s'entourer de tant de précautions, et de choisir si bien les circonstances, qu'il pût être désormais à l'abri de tous ces fâcheux revers qu'il avait éprouvés jusqu'à ce moment. De telles occasions sont rares ; mais déterminé à ne plus se compromettre, il les attendit avec patience, lorsque enfin, et seulement au bout de plusieurs années, il s'en présenta une dont il crut pouvoir profiter en toute sûreté.

Son père qui, dans sa jeunesse, avait fait ce qu'on appelle *la vie*, était menacé d'une vieillesse prématurée, suite ordinaire de l'intempérance et de la débauche. Il n'avait que ce seul enfant, et il voulait le marier de bonne heure ; déjà il avait demandé pour lui plusieurs filles des environs, et partout la réputation plus que douteuse de son fils l'avait fait refuser. Un jour celui-ci se rencontra dans un cabaret avec Georges Avenel, fils d'un très-riche fermier des environs, qui avait une fille à marier, qu'on disait déjà presque accordée à un jeune homme de l'endroit, qu'elle aimait autant qu'elle en était aimée. Ce Georges Avenel était, dans toute la force du terme, un mauvais sujet ; malgré tout l'argent que lui donnaient ses parents, il n'en avait jamais assez pour satisfaire à ses plaisirs et à ses débauches : il connaissait Jérôme depuis long-temps pour lui avoir déjà vendu, à différentes reprises et à vil prix, des grains qu'il dérobaient dans la ferme de son père. Se trouvant à court en ce moment, il lui demanda dix francs à emprunter. Jérôme, à qui il n'offrirait aucun nantissement, les lui refusa ; une discussion s'en suivit, et comme Georges insistait toujours pour avoir ses dix francs, un trait de lumière vint éclairer subitement Jérôme et lui inspirer l'idée d'une entreprise dont il se promit d'assez grands avantages pour pouvoir sacrifier à son succès quelques légères avances. Entraînant donc Georges dans la cour, il lui dit que s'il voulait avoir de l'argent, et même plus qu'il n'en demandait, il fallait qu'il lui promît de le seconder dans la recherche qu'il prétendait faire de sa sœur, et qu'il commençât par la brouiller avec son prétendu. Cet infâme marché fut bientôt conclu, et Georges reçut les dix francs qu'il demandait, avec promesse de beaucoup plus pour la suite selon le succès de ses soins.

Jérôme, enchanté d'avoir aussi heureusement entamé une affaire qui pouvait lui être aussi avantageuse, ne tarda pas à aller rendre visite à Rosalie Avenel ; son digne confident avait travaillé en conscience ; il avait fait de faux rapports à sa sœur sur Matthieu, et à celui-ci sur sa sœur ; il était parvenu à exciter entre eux une mésintelligence qui durait encore lorsque Jérôme se présenta. Fin comme il était, il ne lui fut pas difficile de reconnaître cette disposition des esprits, et il en conçut de bonnes espérances pour le succès de ses desseins ; mais la seconde fois qu'il y retourna, tous ces nuages avaient disparu, et il fut reçu avec une froideur qui eût découragé tout autre que lui. Se rappelant qu'il n'avait rien donné à Georges lors de sa précédente visite, il s'empressa de réparer sa faute cette fois, et de lui faire un cadeau de vingt francs en lui recommandant ses intérêts : " Je ne puis pas t'en donner davantage en ce moment, lui dit-il pour le stimuler plus sûrement, mais si je deviens ton beau-frère, tu peux compter que tu n'en manqueras jamais.

*La suite à un prochain numéro.*